



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

« Sauvons la marina de Lachine » – L’Association des plaisanciers du Port de plaisance de Lachine s’adresse aux tribunaux pour surseoir à la décision de la Ville de Montréal de fermer la plus grande marina du Québec.

MONTREAL, le 9 octobre 2020 – L’Association des plaisanciers du Port de plaisance de Lachine (APPPL) s’est adressée aux tribunaux en déposant une demande d’injonction contre la Ville de Montréal afin de surseoir à sa décision de fermer la plus grande marina du Québec. Cette injonction s’inscrit dans le contexte de l’annonce surprise de la Ville, le 8 juillet dernier, et devant le refus de celle-ci de négocier afin d’en arriver à un compromis dans le but de s’entendre et de collaborer dans l’objectif d’assurer la pérennité de la marina.

L’APPPL estime que la décision de la Ville de Montréal de fermer le Port de plaisance de Lachine est illégale, injustifiée et cette fermeture précipitée cause d’importants préjudices aux plaisanciers. « Non seulement la Ville de Montréal n’a pas obtenu l’autorisation de Transport Canada pour démanteler la plus grande marina du Québec – qui compte près de 500 places à quai – en plus, les plaisanciers font face à un très court délai, déraisonnable, alors que la Grande région de Montréal est en pénurie de places à quai », affirme Mme Josée Côté, présidente de l’APPPL.

Selon Nautisme Québec, l’élimination d’un port d’attache et la réduction de 500 places à quai du Port de plaisance de Lachine ampute 36% du nombre de places sur l’île de Montréal et approximativement 46% du nombre de places pour bateaux moteurs sur Lac Saint-Louis, alors que les marinas sont pleines et ont déjà de longues listes d’attente. L’APPPL souligne également le manque de transparence flagrant de la Ville de Montréal et les justifications financières sans fondement avancées par celle-ci, notamment les allégations de faillites répétées et de déficits opérationnels, lesquelles sont fausses, selon les documents reçus par voie d’accès à l’information.

Pour consulter l’injonction, visiter le site web de l’APPPL : www.plaisancierslachine.com

Pour nous suivre sur les médias sociaux : www.facebook.com/sauvonslamarinadelachine.com

– 30 –

Information

Martine Rochon

Vice-présidente

Association des plaisanciers du Port de plaisance de

martinerochon@sympatico.ca